

# In **FO** uest

Confédération Générale du Travail  
la force syndicale



**Bulletin d'information de  
l'Union Départementale CGTFO des Côtes d'Armor**

**N°57** Déposé le 23 01 2014

## SOMMAIRE :

- 1- Meeting du 24 janvier 2014
- 2- Editorial,
- 3-4 : Pacte d'avenir
- 5 : austérité
- 6 7: Le congrès de l'UD
- 8 : Retraite + Décla CE confédérale
- 9 : rythmes scolaires
- 10 : Perception
- 11 : Elect° FP et République ?
- 12 : les stages la vie de l'UD



## La résistance s'organise !

Contre la réforme de l'école, pour l'abrogation du décret Peillon sur les rythmes scolaires.

Le 5 décembre 2013, parents, enseignants et personnels territoriaux manifestaient à l'appel de leurs organisations, à St Brieuc, comme dans toute la France...

*A tous les responsables syndicaux, les militants des CÔTES d'ARMOR*

**La Commission Exécutive Confédérale de la CGT-FO 22  
a décidé dans sa réunion du le 21 novembre de tenir un grand**

**MEETING NATIONAL de la  
CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE du TRAVAIL  
FORCE OUVRIERE  
le MERCREDI 29 JANVIER 2014  
HALLE FREYSSINET à 13H30  
55, boulevard Vincent Auriol 75013 Paris**

*Pour permettre d'exprimer les revendications de l'ensemble des salariés qui rejettent majoritairement les politiques de rigueur instaurées depuis plusieurs années par les gouvernements successifs, qui se soumettent aux injonctions de l'union européenne pour imposer la réduction des déficits publics, et la baisse généralisée du coût du travail, Force Ouvrière appelle ses militants*

*à se rassembler, pour revendiquer **CONTRE:***

- les licenciements et les fermetures d'entreprises et de sites,
- le démantèlement de notre industrie,
- le blocage des salaires,
- la paupérisation des salariés dans tous les secteurs,
- l'allongement de la durée de cotisation, et la baisse des pensions,
- le démantèlement de la sécurité sociale...

**Combattre l'austérité : une urgence sociale et démocratique.**

*L'union départementale cgt FO des Côtes d'Armor sera présente à ce rendez-vous. Un car partira de St Brieuc et de Dinan, Inscrivez-vous sans attendre auprès du secrétariat de l'UD, par téléphone, par mail*

Edito : Bonne année revendicative 2014, et félicitations aux militants de FO, qui construisent tous les jours ce merveilleux syndicat incontournable, libre et indépendant qui résiste contre vents et marée, je vous souhaite de syndiqué encore et encore et d'accueillir dans vos instances tous les salariés qui veulent vivre et résister debout !

Oui félicitation à tous les syndicats FO qui ont lutté sans cesse en 2013, contre tous les textes scélérats « loi flexi sécurité, Peillon, MAP », qui ont lutté contre les licenciements, qui ont manifesté en interprofessionnel, on a même vu FO, ici en Bretagne dans la manif de Quimper organisé le grand cortège de salarié avec une banderole de tête forte de résonance « les Revendications tout de suite, la République toujours » ! FO qui par leur mandaté dans les UD ont refusé de glisser dans le piège de l'explosion du cadre social républicain organisé par tous les tenants du pacte d'avenir en Bretagne. Oui, FO ne se trompe pas de COMBAT : STOP aux LICENCIEMENTS, STOP aux TAXES, OUI à la relance, OUI à l'augmentation des salaires, Oui à la défense des services publics.

Grande nouvelle pour 2014, le président de la république en bi/déroute vient de nous annoncer que la règle de l'offre de Marché, la compétitivité des entreprises, était son credo mais quand c'est le président qui nous expose son auto détermination, on écoute et on apprend qu'ils sont, lui et son gouvernement, des libéraux, sociaux démocrate! Bien voilà une grande nouvelle, c'est dit et c'est honnête, voilà enfin le changement, il n'est pas socialiste et il le dit ! Bon d'accord, j'admets que pour ceux qui ont appelé à voter pour Hollande ou contre l'autre, cela doit être un peu gênant, mais cela ne les empêche pas d'appeler à l'unité national ou régional pour continuer à dézinguer le droit du travail. Et pendant ce temps-là, le chômage augmente et les smicards, apprécient déjà leur méga augmentation qui collent à la loi du crédo de ces gens-là, à savoir 1.1%, soit 10 centimes brut de l'heure où 12€ brut par mois. Avec ces gens-là, le salaire reste bas et tandis que tout augmente pour les salariés ; la Gattaz compagnie, qu'elle soit Française, Européenne ou Internationale termine l'exercice 2013 avec une bourse de new york à plus de 16% et une de Paris à plus 26%.

En Bretagne FO a refusé le Pacte d'avenir (celui qui organise un n° vert de soutien psychologique pour les salariés licencier, ceux qui organisent les recommandations académique aux professeurs afin de soutenir et d'accompagner les pauvres n'enfants de ces miséreux pour lesquels le patronat sera bientôt allégé de cotisation aux caisses d'allocations familiales.

Ce Pacte d'avenir qui permet par l'expérimentation régionale avec le patronat du coin de casser progressivement toutes les protections sociales. En Bretagne FO à claquer la porte et refuse de se plier devant les portiques de la puissance du capitalisme et de leurs subsidiaires de droite comme de gôche car l'austérité pour les salariés n'a pas de couleurs . En France FO luttera contre son grand frère (issue du « contrat social européen ») le bien nommé **pacte de responsabilité** qui est ni plus ni moins que l'outil qui oblige à mettre à la table ronde de la cogestion les organisations syndicales et politiques pour mettre en douce application les objectifs annoncés, à savoir :



la réduction des déficits publics, ce que nul n'ignore ne vas pas sans la destruction du service public, sans la destruction du cadre de la république sociale, et comme l'écrivait un de mes amis « *politique d'austérité et autres joyusetés réactionnaires seront imposés aux travailleurs du monde entier pour tenter de sauver le capitalisme en crise* ». Exemple la censure de la dite bonne morale où l'exécutif écrase la séparation des pouvoirs. Alors, en ma qualité de Breton du coin qui veut vivre et

travailler dans mon bled, comme un auvergnat veut vivre dans le sien, je dis comme les copains Alsaciens, stop à ce fédéralisme capitaliste, libéral et destructeur. Oui aux conventions collective nationale, oui au retour de la force de la hiérarchie des normes, oui, à **la république une et indivisible**, avec l'égalité de droit pour tous les citoyens. Et avec FO contre toutes les causes des politiques d'austérité, nous irons construire la grève générale si cela est nécessaire.

Eric Le Courtois Secrétaire Général de l'UD CGTFO 22

## Intervention FO au CESER du x décembre 2013

### contre le pacte d'avenir en Bretagne

La gravité de la situation nécessite, non pas une adaptation à celle-ci, mais de rechercher les causes et de dire la vérité : la crise du capitalisme accentue la financiarisation de l'économie, et réciproquement, dans une spirale sans fin. On ne résoudra aucun problème de l'économie en Bretagne sans s'attaquer à ces causes structurelles nationale, européenne et internationale.

FO est un syndicat Libre et Indépendant, Internationaliste qui de ce fait ne peut être indifférent à la forme des Etats c'est pour cette raison que nous réitérons notre attachement à la république laïque une et indivisible et à son triptyque social « liberté, égalité fraternité ».

Pacte ou charte, cela ne peut nous satisfaire. Pacte d'avenir, pacte social, nous ne pouvons nous empêcher de faire le rapprochement avec l'Espagne. En février 2011, le président du gouvernement espagnol signait un « pacte social et économique » avec les principaux syndicats de salariés et organisations patronales pour une nouvelle politique de l'emploi. Deux ans 1/2 après la signature de ce pacte, le taux de chômage a progressé en Espagne de 6 points pour atteindre 26,7% avec un record absolu pour le chômage des jeunes de moins de 25 ans de 56,5% !

Lors de la deuxième conférence sociale du 22 novembre à Brest, à en croire la presse, les ministres présents ont expliqué : « *Nous mettons en œuvre un contrat qui va permettre à chaque salarié licencié chez Gad de pouvoir toucher pendant douze mois 100% de son aide* ». Il n'y a pas que la CSP ; ce que veulent nos camarades de chez GAD c'est l'exonération d'impôts sur les indemnités supralégales.

Certes, les ministres, toujours selon la presse, assurent de les « *accompagner pour rebondir, pour se former* », mais quand nous demandons la liste des 320 postes de reclassement, des garanties et des éclaircissements sur le devenir du site de LAMPAUL les ministres répondent : « *Si une activité porcine devait naître de nouveau à Lampaul-Guimiliau (...), il faut surtout que l'activité qui sera présentée dans le cadre d'un projet de réindustrialisation soit une activité viable économiquement, parce que c'est ça qui garantit durablement les emplois. Il faut regarder toutes les hypothèses (...), que ce soit avec du porc, mais il faut aussi regarder d'autres activités, parce qu'aujourd'hui la filière porcine, elle est en fragilité, bla, bla ...* ».

Bigre, que voilà des propos inquiétants et ce n'est pas le pacte qui va nous rassurer. Citons le bouclage du financement à deux fois deux voies des tronçons de la RN 164 restant à aménager (avec je cite encore, « *les études en amont en cours en 2017 pour Merdrignac* ») ou citation toujours « *une attention particulière aux territoires fragilisés dans le programme de déploiement de la fibre à domicile* » de même que l'annonce ridicule, voire insupportable de la mise en place d'un numéro vert de soutien psychologique aux salariés licenciés.

Alors comment s'étonner que la colère des salariés gronde. Ces mesures ne peuvent répondre au problème du salarié de

chez Gad à Lampaul, licencié depuis maintenant plus d'un mois.

Certes, cela explique le passage de l'avis : « *les annonces de plans sociaux s'accumulant, la crise économique et sociale présente le risque de remettre en cause la confiance en la capacité des acteurs économiques comme politiques à faire face aux difficultés* » mais rien dans le pacte ne permettra, de notre point de vue, de rétablir cette confiance dans la mesure où les attentes des salariés impactés, les revendications des autres en terme de salaires et d'emplois ne sont nullement prises en compte.

La crise actuelle ne frappe pas que les salariés. Les travailleurs indépendants, les petits commerçants, les artisans et les agriculteurs sont touchés. Quand les salariés perdent leur emploi et se retrouvent au chômage, que leurs revenus baissent et que leur avenir devient incertain, les commerces se vident inexorablement, tout comme les carnets de commandes des artisans.

C'est pourquoi aujourd'hui, nous pensons que le syndicalisme qui défend les intérêts des salariés, défend aussi ceux des petits commerçants, des artisans, des pêcheurs, et des agriculteurs. D'autant plus quand la pression fiscale exercée sur eux et sur les travailleurs augmente alors que la pression fiscale exercée sur les entreprises diminue : rappelons ici le Crédit Impôt Compétitivité, les nouvelles exonérations de cotisations sur la branche famille et peut-être le prochain retour des heures supplémentaires défiscalisées... De ce fait nous ne pouvons accepter que l'impôt ou les taxes soient prélevés par des consortiums de la finance comme « *écoumouv* » comme cela se profile avec l'écotaxe. Ce n'est que ce qu'il faut bien appeler un racket libéral supplémentaire pour nourrir le grand capital qu'autrefois nos anciens appelaient les fermiers généraux.

Oui, nous le disons clairement pour les salariés, les travailleurs et tous les citoyens, nous refusons le retour des fermiers généraux, nous refusons la simplification administrative et la fermeture des trésoreries, nous refusons que l'impôt et le contrôle et le service au public soient externalisés telle que la MAP en organise la réduction drastique au nom des politiques budgétaires européenne et nationale issues de la finance.

Oui, nous le disons clairement les salariés et les travailleurs, en ont ras le bol de la tournure libérale que prend la forme de l'Etat en s'appuyant ainsi sur l'europanisme régional de l'argent facile, sur l'esclavagisme fabriquée par le portage salarial et la Directive Bolkeinstein.

**Oui nous accusons ceux qui mènent cette politique libérale de paupériser volontairement les salariés en Allemagne, en France, dans toute l'Europe et ici en Bretagne.**

Concernant le pacte d'avenir et l'avis du CESER, nos organisations syndicales Force Ouvrière (représentées ici par les quatre Unions Départementales de la région) se prononcent sur le terrain qui est le leur, celui de la défense des intérêts matériels et moraux de nos mandants, c'est à dire de nos syndiqués et des salariés. De ce point de vue, notre organisation syndicale peut difficilement se situer sur le terrain, je cite « *des préoccupations actuelles de la société bretonne* ».

FO est un fervent défenseur de la pratique contractuelle

(négociations et signatures d'accords au niveau interprofessionnel ou bien avec l'État ou les collectivités territoriales pris en leur qualité d'employeur) mais FO est hostile à une démarche qui engagerait les parties sur une conduite considérée comme vertueuse pour une finalité « de redressement économique » par un mouvement, « d'union sacrée » dont les variables d'ajustement seront comme toujours les salariés, les travailleurs, les besogneux au bénéfice du capital.

L'avis salue la volonté de concertation pour « *des engagements contractuels transparents, réciproques et responsables* » ; il demande des précisions sur « *les engagements des signataires et de l'ensemble des destinataires d'aides publiques* » ; de respecter « *un principe de réciprocité, sur le modèle de la Charte bretonne de partenariat pour la qualité de l'emploi* » ; cela ne peut ressembler de près ou de loin à un accord.

Et en ce moment, ce sont les hommes et les femmes salarié(e)s, et particulièrement celles et ceux des entreprises agroalimentaires, qui paient le plus cher la faillite de ce que certains appelaient le « modèle breton » ou d'autres sachant que nous estimons pour notre part qu'ils payent la crise du capitalisme.

Comme le dit l'avis : « *La situation économique de la Bretagne a connu une dégradation rapide au cours des derniers mois, marquée notamment par la suppression de centaines voire de milliers d'emplois par des entreprises importantes (Doux, PSA, Alcatel-Lucent, GAD, Tilly-Sabco, Marine Harvest Kritsen...), avec des conséquences sur leurs sous-traitants. Ces difficultés dues à une combinaison de facteurs ne concernent pas l'ensemble des entreprises, d'autres se portent mieux, y compris dans les industries agro-alimentaires.* »

Mais cette dernière phrase tend à minimiser la gravité de la crise qui touche des milliers de salariés et toute l'économie sociale et commerciale de proximité là où les familles vivent que ce soit en Bretagne ou ailleurs car effectivement, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'au prétexte de la crise, on licencie facile surtout depuis la loi (flexi-sécurité) Sapin de juin 2013, dont nous continuons à revendiquer l'abrogation...

Il y a aussi des éleveurs, des pêcheurs, des transporteurs, des métallos en dangers, et d'autres entreprises comme celles des « mobiles home » Louisiane, les Abattoirs de volailles SLVA, mais aussi Carl Zeiss, Cooper, Coca Cola, Renesas et même Ouest-France. Là, les plans sociaux sont l'antichambre des licenciements. Et dans nombre de grosses entreprises, il faut bien le dire dans cette enceinte, les subventions issue de l'argent public qu'il provienne de l'Etat ou de l'Europe ont permis à certains dirigeants de s'enrichir, de rémunérer les actionnaires au détriment des travailleurs comme le groupe norvégien Marine Harvest qui fait des millions de bénéfices mais qui ferme ses usines dans le Finistère.

L'avis propose : « *des mesures opérationnelles, concrètes, à la mesure de la situation d'urgence économique, sociale et territoriale* ». Pour notre part nous estimons que l'urgence, pour les salariés que nous représentons, c'est l'arrêt immédiat des licenciements et même l'interdiction des licenciements, et s'il le faut la réquisition ou même la nationalisation des usines menacées.

Or dans le pacte d'avenir ou dans l'avis, rien sur le dumping social, si ce n'est, je cite, que la proposition « *d'identifier les sujets de difficulté et les points bloquants dans la législation ou la réglementation européenne ou nationale* » (page 28 du document) donc des promesses sans lendemain, Rien sur les

distorsions de concurrence liées à des politiques d'aide aux entreprises détournée, notamment en Allemagne.

Les trois piliers et les sept enjeux ne peuvent se substituer à des engagements précis, financés, se traduisant par des retombées directes pour les salariés licenciés ou en voie de l'être, ou pour ceux qui revendiquent en ce moment des augmentations de salaires, des améliorations de leurs conditions de travail, etc... Ce ne sont pas je cite « *l'accompagnement renforcé des salariés, un accès facilité à la formation, une bourse à l'emploi ou des études de reconversion des sites* » qui constituent de véritables mesures concrètes pour la réindustrialisation du site de Lampaul Guimilliau ou pour les salariés licenciés de chez GAD, de chez Doux, de ceux à venir à La Janais, chez Carl Zeiss, etc. !

Citons ici Nadine Hourmant, délégué FO chez Doux lors de la première conférence sociale : « *ce que nous voulons, c'est un emploi, un salaire, tout de suite, maintenant.* »

Car la situation est terrible, après Doux, Gad, etc... c'est maintenant PSA La Janais qui s'apprête à annoncer fin 2013 ou début 2014 le nombre de salariés qui seront sur le carreau dans le cadre du plan social de 1400 suppressions d'emplois et l'annonce du nouveau véhicule pour 2016 ne donne pas de garantie quant à la pérennité des 4000 emplois restants (rappelons ici qu'il y avait en 2005, plus de 12000 salariés dans cette entreprise phare de Bretagne). Si un tel pacte devait pouvoir aider à régler les problèmes économiques de la Bretagne, il devrait comporter des mesures très concrètes permettant d'annuler les plans sociaux actuels, de pérenniser tous les emplois et tous les sites. Tel n'est pas le cas.

D'après le journal Ouest-France (site Internet en date du 28 novembre) : « *Plus d'un an après le licenciement de 873 salariés chez le volailler breton Doux, seules 87 personnes ont retrouvé un CDI.* » Certes plus de 400 formations pour près d'1,4 million d'euros ont été financées, selon la préfecture de région mais il n'en reste pas moins qu'à ce jour seuls 10% des salariés ont retrouvé un emploi stable. Et les sommes mentionnées en annexe du pacte ne nous semblent que la confirmation et l'anticipation du contrat de plan Etat-Région.

Le pacte propose et l'avis de CESER le revendique un « *pacte de confiance* » qui renvoie notamment à l'enjeu de simplification administrative et réglementaire ». Nous affirmons au contraire que laisser plus de libertés administratives, particulièrement sur la législation du travail, ne peut conduire qu'à plus de licenciements, et non à plus d'emplois.

Pour FO, l'austérité et la rigueur budgétaire ainsi que la déréglementation financière et sociale, au nom du dogme libéral, sont maintenues et renforcées par l'absence d'action concrète contre les causes des difficultés économiques régionales, nationales... FO estime que tant que l'Union Européenne acceptera l'esclavage sur le territoire des états, la France doit se considérer en état de légitime défense et doit procéder à des aides publiques directes (sous contrôle auprès des entreprises en difficulté) voire nationaliser pour maintenir ses outils de production industriels donc tous ses emplois.

FO condamne la duplicité de nos gouvernements qui déclarent tout faire pour endiguer la concurrence déloyale, le dumping social alors que le nombre de travailleurs détachés sur la fameuse directive, c'est à dire les travailleurs low cost s'est accru de 30% passant de 170.000 en 2012 pour atteindre 220.000 en 2013 quand nous exigeons pour les salariés des garanties nationales au travers du maintien des textes législatifs et réglementaires actuels.

**Pour tous ces considérants,  
la CGT-FO votera contre l'avis.**

## **SMIC: CIRCULEZ «Y A RIEN À VOIR»!**

Plutôt que de répondre à la brûlante question du pouvoir d'achat, le Gouvernement a préféré s'abriter derrière les conclusions d'un rapport d'experts pour décider de ne pas accorder de coup de pouce au SMIC.

Cela est d'autant plus inconcevable que le nombre de salariés payés au SMIC est en forte augmentation (3.1 millions au 1er janvier 2013 selon une récente étude de la DARES, soit 500.000 de plus qu'en 2012) et que les premiers pénalisés seront les salariés à temps partiel et indirectement les familles monoparentales...

Compte tenu des très faibles revalorisations du SMIC intervenues ces dernières années, un coup de pouce aurait pourtant apporté une bouffée d'oxygène dans le portefeuille asphyxié des ménages modestes et, par là même, constitué un signal positif pour relancer la consommation.

Encore une fois, démonstration est faite que ce sont les seuls salariés qui paient l'addition de la crise...ce qui est paradoxal au vu du montant des aides accordées aux entreprises.

L'argument d'une reprise économique fragile ne peut justifier que la question du pouvoir d'achat passe à la trappe, d'autant que la reprise de la consommation est une des clefs de l'activité économique. Force Ouvrière estime qu'une hausse automatique du SMIC de 1.1%, liée notamment à l'inflation, est très nettement insuffisante pour les salariés.

Force Ouvrière continuera à revendiquer une augmentation générale des salaires, tant dans les branches que les entreprises.

Nous demanderons également l'ouverture des négociations salariales pour favoriser la relance du pouvoir d'achat ...aujourd'hui EN BERNE!

*Paris le 16 décembre 2013*

## **DÉTACHEMENT DES SALARIÉS: TRAFIC DE MAIN D'ŒUVRE À GRANDE ÉCHELLE**

Depuis des années Force Ouvrière a attiré l'attention des gouvernements successifs et de ses interlocuteurs sur la situation, les manquements, les contournements et dangers de la Directive Détachement.

Aujourd'hui un coup de projecteur et une prise de conscience de l'ampleur du phénomène sont faits notamment à l'occasion de la remise d'un rapport du ministère du travail, de la prochaine réunion d'un conseil des ministres européens et d'une première décision judiciaire sur le sujet.

Pour Force Ouvrière, il n'est jamais trop tard pour pointer les dangers et la recherche de solutions mais c'est à une révision complète de la Directive qu'il faut aboutir. En effet, Force Ouvrière souligne le fait que cette fameuse Directive ne relève pas de la libre circulation des travailleurs mais de la liberté de prestation et qu'elle favorise et organise donc le dumping social.

Pour Force Ouvrière le détachement ne doit pas être la porte ouverte au dumping social et au nivellement par le bas, les droits des salariés et le principe d'égalité des salaires doivent être respectés, les contrôles doivent être renforcés.

Sur ce dernier point Force Ouvrière s'inquiète du projet de réforme de l'inspection du travail en cours qui pourrait avoir un impact important sur l'organisation des services et donc sur les effectifs. Par ailleurs, Force Ouvrière estime que la question de la responsabilité des donneurs d'ordre outre celle des sous-traitants doit aussi être posée.

Pour Force Ouvrière, il est indispensable que tous ces éléments soient soulignés, discutés lors de la prochaine réunion européenne, l'objectif étant de mettre un point d'arrêt au trafic de main d'œuvre à l'échelle européenne et de faire respecter les droits des travailleurs.

*Paris le 5 décembre 2013*



Le congrès de l'Union Départementale des Côtes d'Armor qui s'est tenu à St Laurent sur la commune de Plérin marquera la vie de l'UD.

Au-delà du cadre très agréable en bordure de mer, ce congrès fut un grand moment pour tous les militantes et délégués présents, mais soyons en sûr, pour l'ensemble des salariés du département, tant l'énergie et la détermination déployées par les délégués qui se sont exprimés à la tribune...

Ci-dessous les interventions des Camarade Métallos

#### INTERVENTION DE MARTIAL COLLET au congrès de l'UD FO 22 du 18 oct. 2013

Bonjour à toutes et à tous,  
 J'interviens au nom du syndicat FO Chaffoteaux car même si l'usine de Ploufragan est fermée depuis 2009-Pour sa production tout du moins- car il restait depuis sur le site des Châtelets, une trentaine de salariés dans les bureaux d'étude.  
 Et bien ces salariés sont aujourd'hui confrontés à la suppression de leurs postes de travail et le bureau d'étude risque de fermer à la fin de cette année, précipitant vers le licenciement quelques dizaines de nouveaux salariés.  
 Notre syndicat est évidemment solidaire de ces salariés dont le licenciement programmé souligne une fois encore l'aberration de ce système économique capitaliste qui permet aux patrons de fermer une entreprise et supprimer les emplois uniquement parce que cela ne rapporte plus assez de bénéfice.  
 Entre le profit des actionnaires et la vie des salariés, nous nous choisissons la vie des salariés.



C'est même le B.A. ba de l'action syndicale. Ce qui me permet d'enchaîner sur le deuxième point de mon intervention, à savoir l'action de notre syndicat pour faire condamner Chaffoteaux pour avoir exposé ses salariés à l'amiante pendant de nombreuses années. Et si l'usine est fermée depuis 4 ans, notre syndicat est toujours dans l'action et nous voulons faire payer un maximum le patron de Chaffoteaux, le groupe Merloni.

A ce propos, je ne peux que me féliciter du jugement du tribunal des prud'hommes de Saint Brieuc qui a condamné pour la 3<sup>ème</sup> fois

Chaffoteaux à indemniser les salariés qui avaient été exposés à l'amiante.

Ce jugement rendu le 10 octobre dernier nous conforte dans l'action que notre syndicat a engagée depuis maintenant plus de 2 ans pour faire condamner l'entreprise. J'en profite pour remercier les camarades du secteur juridique de l'UD sans le travail desquels monter un tel dossier n'aurait pas été possible.

La reconnaissance du préjudice d'anxiété par les prud'hommes confirme que l'amiante a été utilisée massivement à Chaffoteaux où les salariés travaillaient sans protection particulière alors qu'ils étaient au contact de ce poison.

Il ne faut pas s'étonner alors que plus d'un ancien soient aujourd'hui malades. Nous avons engagé ce combat sur le plan juridique car il faut que les responsables paient.

En France, l'amiante aura fait 100 000 morts en 2025.

Les victimes et leurs proches sont toujours dans l'attente d'un procès pénal pour établir les responsabilités de chacun. Les pouvoirs publics ont les leurs pour avoir laissé le champ libre aux lobbys des industriels et des empoisonneurs.

L'amiante reste un des plus grands scandales sanitaires en France. En limitant au 15 juin 2013, la possibilité de faire valoir ce préjudice d'anxiété aux travailleurs de l'amiante le gouvernement actuel a montré une nouvelle fois dans quel sens il orientait sa politique et cela augure mal des futurs procès pénaux... Si tant est qu'ils voient un jour, le jour.

Cette décision de bloquer tout recours pour faire reconnaître le préjudice d'anxiété va dans le même sens que certaines dispositions de l'ANI qui visent à réduire les possibilités de recours des salariés contre leur patron en particulier sur la question des risques professionnels.

Notre combat n'est pas seulement pour les salariés qui nous ont fait confiance mais notre combat est aussi notre pierre que nous amenons à l'édifice de tous ceux qui se battent pour mettre hors d'état de nuire tous ces patrons empoisonneurs plus préoccupés de s'enrichir que de la santé de leurs salariés.

Notre combat n'est pas terminé parce que les patrons de Chaffoteaux peuvent toujours faire appel du jugement des Prud'hommes et puis parce que nous avons engagé d'autres dossiers, ceux déposés avant le 15 juin qui seront jugés en 2014 mais je dis à tous les camarades qui ont travaillé au contact de l'amiante : N'hésitez pas à vous renseigner auprès du secteur juridique de l'UD. N'hésitez pas à contacter la Sécu pour faire valoir le suivi médical gratuit auquel vous avez droit.

Notre santé c'est notre vie et pour défendre nos droits, tous nos droits, il vaut mieux être en bonne santé.

Intervention congrès de Jean Louis Abautret

Je vous apporte le salut fraternel des camarades de Louisiane, Où la situation ne cesse de s'aggraver depuis cinq ans. Cinq années de combats, de luttes, pour le maintien de nos droits. Pour la retraite à 60 ans. Pour l'augmentation général des salaires et plus récemment contre les licenciements économiques. Pour ce faire nos patrons utilisent de nouveaux maux comme PSE (plan de sauvegarde de l'emploi) . Ils viennent et nous expliquent qu'ils ne virent pas 37 personnes mais au contraire ils sauvent 110 emplois. Ce chantage à l'emploi est inacceptable et nous le dénonçons, le combattons tous les jours. En s'appuyant sur une revendication claire L'INTERDICTION DES LICENCIEMENTS. Ce n'est pas à la classe ouvrière de payé pour un patronat qui a toujours refusé le partage des richesses. Et grâce aux gouvernements successifs et certains syndicats dits de salariés, ils organisent la destruction des acquis de la classe ouvrière. Obtenant des lois favorisant leurs folies libérales : avec des licenciements plus faciles ; des accords compétitivité ; fléxi-sécurité. Tout ça se traduit sur le terrain par des salariés toujours plus soumis au dictat du patronat par peur du chômage. Cela est inacceptable. Nous nous félicitons tout de même de notre combat et remercions la CGT FORCE OUVRIERE des Côtes d'Armor qui nous donne les armes et le cran, nous permettant d'appliquer les principes criés ici par et avec Pascal PAVAGEAU il y a trois ans : « REVENDIQUEZ CAMARADES, pour l'augmentation général des salaires ; pour l'égalité salarial hommes femmes ; pour le maintien de notre protection social ; contre les licenciements ; contre l'austérité imposé par l'Europe et son TSCG ; contre la règle d'or ; »

En somme contre notre aliénation à un capitalisme fou qui fonctionne qu'en sens unique. Donc oui merci à la CGT FORCE OUVRIERE de nous armé pour que sur le terrain, nous fassions résonner la voix de la classe ouvrière Vive le syndicalisme libre et indépendant Vive la CGT FORCE OUVRIERE que la lutte continue

## Manifestation nationale du 15 OCTOBRE 2013 contre la réforme des retraites

À l'appel de la confédération Force Ouvrière, pour défendre notre protection sociale et nos retraites contre le projet perfide du gouvernement.

Le 15 octobre 2013, deux jours avant notre Congrès des syndicats à Plérin sur Mer, nous étions à Paris devant l'Assemblée Nationale pour exiger le retrait du projet Ayrault Fillon sur les retraites.

Le Comité Confédéral National des 19 et 20 sept. a. dans sa résolution définit 2 axes :

- [... Le CCN se félicite de la mobilisation du 10 septembre. Même si les pressions exercées depuis plusieurs semaines, en particulier par la CGT FORCE OUVRIERE, ont permis d'éviter certains dangers, dont la mise en place de la réforme systémique, et d'obtenir quelques avancées à confirmer. Cela ne saurait rendre acceptable le projet qui aggrave la situation des salariés, notamment par l'allongement de la durée d'activité. **C'est pourquoi le CCN de Force Ouvrière ne peut pas cautionner cette mesure centrale du projet et exige le retrait. ...]**

- [...Le CCN inscrit son action dans la continuité du meeting du 24 janvier 2013 contre l'austérité, des mobilisations contre l'ANI du 11 janvier 2013 et la loi du 14 juin 2013, et des grèves et manifestations du 10 septembre. Afin de faire aboutir les positions et revendications de la CGT FORCE OUVRIERE et faire reculer le gouvernement sur son projet de contre-réforme des retraites (projet de régression sociale), le CCN mandate la Commission Exécutive et le bureau confédéral pour poursuivre le combat et prendre toutes les initiatives nécessaires, y compris la grève interprofessionnelle, et **décider entre autre d'une initiative nationale, qui pourrait prendre la forme d'un rassemblement national devant l'Assemblée nationale avec des délégations de chaque union départementale et fédération nationale selon les modalités restant à définir. ...]**

Le Bureau Confédéral réuni hier a arrêté le principe **d'une manifestation nationale le Mardi 15 octobre** aux abords de l'Assemblée Nationale afin de peser sur les députés.

Nous sommes là, dans la continuité du 15 juin 2010, mais avec les moyens du meeting du 24 janvier 2013, vu les délais très courts d'organisation. **Il nous appartient dès à présent de mobiliser une délégation d'une cinquantaine de camarades, voire plus.**

*Le secrétaire général de l'UD cgt-FO 22*

## DÉCLARATION DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE CONFÉDÉRALE du 21 novembre 2013

Augmentation du nombre de plans sociaux et du chômage, baisse du pouvoir d'achat, accroissement de la pauvreté, remise en cause du service public républicain, recul de l'âge du départ en retraite marquent la situation actuelle et le mécontentement des salariés, actifs, chômeurs et retraités.

Dans ce contexte, le rôle du syndicalisme libre et indépendant est de représenter et défendre les intérêts matériels et moraux des salariés, par la négociation comme par l'action.

Pour la Commission Exécutive de FORCE OUVRIERE, il est prioritaire de rompre avec la logique d'austérité suicidaire socialement, économiquement et démocratiquement découlant du Pacte Budgétaire Européen. On ne guérit pas les effets sans s'attaquer aux causes.

Il en est de même en matière de lutte contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme, lutte consubstantielle au syndicalisme libre et indépendant.

Sans remise en cause de la politique économique menée au plan européen et national, faite de rigidité économique et de flexibilité sociale, cette lutte ne serait que de la communication politicienne.

Dans ce contexte et sans s'immiscer dans les campagnes politiques du 1er semestre 2014, la Commission Exécutive de FORCE OUVRIERE soutient la manifestation devant l'Assemblée Nationale, le 26 novembre, et les initiatives départementales contre le projet de loi sur les retraites que FORCE OUVRIERE rejette.

Elle décide :

- De demander à ses structures de développer des réunions et assemblées générales afin de dresser les revendications et d'alimenter le rapport de force, la Commission Exécutive étant mandatée pour décider de toute action, y compris la grève ;

- De tenir un grand meeting national à Paris le mercredi 29 janvier 2014.

Pour la Commission Exécutive toute action interprofessionnelle aujourd'hui nécessaire, compte tenu de la situation sociale tendue, doit porter sur l'augmentation des salaires, la défense de l'emploi, le service public républicain, contre l'austérité, la loi sur les retraites et la loi sur la sécurisation de l'emploi issue de l'ANI du 11 janvier.

Pour sa part, la Commission Exécutive déclare que la confédération FORCE OUVRIERE est prête à toute initiative sur ces bases.

Adoptée à l'unanimité

*Paris, le 21 novembre 2013*

## **Intervention de FORCE OUVRIÈRE à la manifestation du 5 décembre 2013 Pour la suspension et l'abrogation du décret Peillon dit « sur les rythmes scolaires »**

Après la grève et les manifestations du 14 novembre dernier, ce sont à nouveau des dizaines de milliers d'enseignants et de personnels territoriaux, soutenus par la grande majorité des parents et des élus, qui défilent aujourd'hui contre le décret du ministre Peillon. La colère ne fait que croître et l'unité ne cesse de se renforcer parmi les personnels et entre leurs organisations, pour la suspension, pour le retrait, pour l'abrogation du décret improprement appelé « décret sur les rythmes scolaires ». Le ministre aurait bien tort d'ignorer voire d'attiser, par de nouvelles insultes et de nouvelles provocations, le rejet qui s'exprime ici d'une mesure destructrice de l'école de la République, d'une mesure néfaste aux élèves et à leur droit à l'égalité devant l'instruction publique, d'une mesure qui menace les statuts des personnels, qui menace l'existence des petites écoles communales.

Tout le monde le sait à présent, le décret du 24 janvier est étranger aux rythmes des élèves, étranger à leurs besoins. De façon quasi unanime, le même constat remonte des communes qui ont mis en place le décret à la rentrée 2013. **A qui fera-t-on croire que les dispositifs les plus variés, les plus contradictoires, seraient tous censés être respectueux des rythmes biologiques pourtant présentés comme communs à tous !** La réalité des écoles soumises aux nouveaux rythmes, c'est l'extrême fatigue des élèves, leur perte de repères entre la classe et les activités périscolaires, c'est la désorganisation, les conditions de sécurité bafouées, l'allongement parfois considérable de la présence à l'école... toutes choses dont pâtissent les élèves mais aussi les personnels de l'Éducation nationale et des collectivités locales, dont beaucoup n'en peuvent déjà plus.

Et ces résultats catastrophiques ne sont pas le produit de dysfonctionnements locaux, voire le produit de la mauvaise volonté d'élus mal intentionnés. Les collectivités qui ont mis en œuvre le décret, dès cette rentrée, l'ont d'ailleurs fait pour la plupart pour soutenir le soldat Peillon en difficulté. Ces résultats catastrophiques découlent directement du cœur de la réforme qui transfère aux collectivités des responsabilités qui ne sont pas les leurs.

Le Ministre de l'Éducation nationale l'a annoncé dans sa loi de refondation : **il utilise le décret sur les rythmes comme un levier pour territorialiser l'école de la République. Le décret du 24 janvier 2013 aboutirait en effet à la transformation de l'Éducation nationale en une juxtaposition d'écoles des territoires** dans le cadre de l'acte III de la décentralisation. Nous refusons, par exemple, que chaque commune décide de ses propres horaires auxquels devrait s'adapter le temps scolaire, nous refusons que chaque commune soit contrainte d'organiser – avec des moyens très divers – des « activités » qui viendraient concurrencer le temps de classe.

**Nous refusons le transfert de missions et de charges de l'État vers les collectivités territoriales, sommées de collecter un véritable impôt Peillon pour financer ces activités.**

**A brève échéance ce serait la mort assurée de nombreuses petites écoles communales,** incapables de faire face aux coûts engendrés et à la concurrence avec des services éducatifs locaux de communes plus importantes. C'est l'école de la République qui est en danger, **c'est aussi le statut de fonctionnaire d'Etat des enseignants et celui des agents territoriaux qui sont remis en cause, et avec eux les garanties que ces statuts offrent aux familles et aux élèves en terme d'égalité, de gratuité, de neutralité, de qualification et de laïcité ;** ce sont les conditions de travail de tous les personnels qui sont aggravées, au détriment aussi de leurs élèves. C'est ainsi que le ministre Peillon, pour garantir l'application effective de sa loi et de son décret, s'attaque à présent à un statut de supérieur hiérarchique des directeurs d'école qu'il veut transformer en chargés de mission des collectivités territoriales, ainsi qu'à celui de tous les PE dont il veut annualiser le temps de service et au statut des enseignants du second degré...

Pour Force Ouvrière, comme pour les milliers de personnels en grève, le décret sur les rythmes scolaires n'est ni amendable, ni négociable. **Il est logique que les responsables politiques des précédents gouvernements, qui avaient échoué dans leur propre tentative de territorialisation de l'École publique avec leur projet de loi sur les EPEP soient, eux, plus que circonspects et ne demandent que le « report du décret Peillon tant que son financement et son application ne sont pas garantis ».**

**Mais, pour Force Ouvrière le décret réactionnaire du ministre Peillon ne doit pas être reporté, consolidé... Au contraire, il doit être balayé !**

Force Ouvrière, avec toutes les organisations syndicales présentes ici, demande la suspension immédiate du décret Peillon.

**Mais, pour Force Ouvrière, ce qu'il faut, c'est une bonne suspension, une suspension vaste, solide, une suspension qui tient, une suspension qui dure : c'est-à-dire l'abrogation du décret Peillon !**

**Et si le ministre n'entend pas, il mettra lui-même en discussion parmi les enseignants, les personnels territoriaux et parmi leurs organisations la nécessité de la grève jusqu'au retrait.**

**Ensemble nous gagnerons,  
Nous sommes l'immense majorité,  
ce décret sera abrogé.**

Saint Brieuc le 29 octobre 2013

**L' UNION DÉPARTEMENTALE FORCE OUVRIERE  
et la Section DGFIP-FO des Côtes d'Armor**

s'adressent à tous les maires des Côtes d'Armor

Madame, Monsieur le Maire,

La section départementale FO des Finances Publiques et l'Union Départementale des Syndicats de la CGT Force Ouvrière des Côtes d'Armor, vous font part des inquiétudes que provoque, chez les personnels de la Direction Générale des Finances Publiques, la mise en œuvre de la démarche stratégique qui est la déclinaison dans notre administration de la « Modernisation de l'Action Publique » (MAP), continuateur de feu la RGPP.

Cette politique concerne directement les élus locaux, puisqu'elle vise l'existence des trésoreries, notamment en milieu rural. Côté cour, le directeur général des Finances Publiques, afin de rassurer les personnels, proclame sa volonté de maintenir un réseau rural des trésoreries « modernisé ». Côté jardin, il demande à chacun de ses directeurs départementaux ou régionaux de lui rendre pour le 31 mars 2014 un schéma « d'adaptation » triennal du réseau des trésoreries.

Derrière ce vocable, se cache la volonté d'approfondir la politique de suppression de services, de trésoreries, pour mettre en adéquation la présence du service public avec les effectifs existants. Depuis des années, RGPP puis MAP obligent, la DGFIP subit bon an, mal an, entre 2000 et 2400 suppressions. Le seuil critique de tolérance est depuis longtemps atteint dans les services, en Côtes d'Armor comme ailleurs. Ces dix dernières années, les deux anciennes administrations fusionnées (Trésor et Impôts) ont perdu plus de 100 emplois dans ce département. La vague de suppressions d'emplois que subit la DGFIP depuis des années amène notre réseau départemental au bord de l'asphyxie, rend très difficiles les mutations interdépartementales et favorise ainsi le « déshabillage » de certaines trésoreries

En conséquence, des regroupements ont déjà été opérés. A titre d'exemple, la Trésorerie de CAULNES a été fermée le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Les missions ont été transférées à BROONS. L'année 2014 verra au moins la fusion des trésoreries de COLLINEE et MERDRIGNAC. D'autres regroupements sont à craindre. La situation est évolutive. La déclinaison des suppressions de postes au niveau départemental sera connue en fin d'année.

Sans que cela ne soit encore écrit, même si cela est dit de manière officieuse, les trésoreries sont, entre autres, visées.

Dans l'administration des finances publiques, une politique de taille critique des structures s'affirme aux dépens des communes, des collectivités et des citoyens. En effet, la non viabilité des trésoreries avec moins de cinq agents trésorier inclus (postes implantés au tableau général des emplois), est ainsi annoncée comme étant une vérité. Cela prépare les esprits à la restructuration du réseau des trésoreries.

A cet égard, le conseiller aux affaires budgétaires et sociales de Pierre MOSCOVICI, lors de notre entrevue du 26 août 2013, a confirmé la notion gouvernementale de « taille critique » pour les trésoreries. Pour mémoire, dans les Côtes d'Armor, le nombre de trésoreries dites de « taille critique » est de dix, si nous prenons en compte COLLINEE et MERDRIGNAC, à savoir : CALLAC, CHATELAUDREN, COLLINEE, LA CHEZE,

LEZARDRIEUX, MERDRIGNAC, PLESTIN, PLOEUC, PLOUARET et QUINTIN.

La notion de « viabilité » est un vieux serpent de mer que vous connaissez bien, car il a servi de justificatif au démantèlement de certains services publics dans notre pays, notamment la Poste et la DDE, et aujourd'hui, les commissariats et les trésoreries.

Force Ouvrière a toujours critiqué et dénoncé cette politique du seuil de la direction Générale des Finances Publiques. Les seuls arguments qu'elle nous a opposés résident dans le constat que, ses moyens étant de plus en plus contraints, il lui faut donc faire des choix.

Cependant pour FO, quelle que soit la taille de la structure, c'est l'adéquation entre les effectifs et la charge de travail qui importe. Un service public de qualité ne peut exister si les agents sont contraints d'abandonner certaines missions faute de temps.

Depuis des années, Force Ouvrière refuse la disparition des trésoreries notamment rurales. FO constate que l'austérité sans cesse s'accroît. La politique de suppression d'emplois dans les services publics qui s'appelait hier RGPP, aujourd'hui MAP, continue de manière drastique et contribue à accentuer cette austérité.

A la DGFIP, la Modernisation de l'Action Publique se décline tout particulièrement sous les vocables d'administration numérique, de dématérialisation des documents, et des simplifications. A l'évidence, la généralisation de « l'e-administration » aboutirait à la simplification à l'extrême des implantations de trésoreries.

En lieu et place, nous assisterions au développement d'usines à gaz où le maire et le contribuable auraient droit à un service minimum et devraient s'en remettre à internet.

A contrario, il est incontestable que le nombre de contribuables et d'appels téléphoniques reçus dans les trésoreries a fortement augmenté, ce qui démontre la nécessité de maintenir toutes les structures du département avec les emplois nécessaires au bon accomplissement de toutes les missions.

En clair, nous risquons d'assister au retrait total des services des Finances Publiques, et de voir ainsi de vastes zones rurales jugées non prioritaires se désertifier !

L'éloignement des citoyens vis-à-vis de l'administration des Finances Publiques aura comme effet de distendre les liens et aboutira à une modification profonde de leur comportement face à l'impôt et aux redevances communales. Nous sommes inquiets quant aux conséquences que cette situation ne manquera pas d'avoir sur l'avenir des communes.

La disparition des services publics de l'Etat, leur transfert à des potentats régionaux ou leur externalisation pure et simple vers des modes de gestion privée remettraient en cause le principe républicain d'égalité de traitement des citoyens sur l'ensemble du territoire.

L'existence des communes constitue le socle de la République ; nous vous demandons d'être particulièrement attentifs, en particulier, au devenir et à la défense de la trésorerie et du service public républicain dont dépend votre commune, et plus généralement, au service public républicain auquel FO est particulièrement attaché.

## **Elections Professionnelles dans les 3 Fonctions Publiques, le 4 décembre 2014.**

**Pour tous les fonctionnaires et pour un vrai service public, une date pour laquelle nous serons prêts,**

Les élections professionnelles vont concerner l'ensemble des agents publics des trois versants de la Fonction publique (**Etat, Territoriale et Hospitalier**). Pour l'**Etat**, ce scrutin concerne les Comités techniques ministériels et de proximité ainsi que les Commissions administratives ou commissions consultatives paritaires. Pour la **Territoriale**, les comités techniques, les CAP, et pour l'**Hospitalière**, les comités techniques d'établissements (et comité technique national pour les corps de direction).

De ces résultats découlera la représentativité de FORCE OUVRIERE dans la Fonction publique et donc une partie non négligeable de notre capacité à peser.

**Ils détermineront les droits et moyens syndicaux pour permettre à FO de se battre pour vous défendre.**

Ils permettent également de renforcer l'action interprofessionnelle tant dans les Unions départementales qu'à la Confédération et toutes les Fédérations. **Ces élections représentent donc un enjeu majeur pour FORCE OUVRIERE dans son ensemble.** C'est pourquoi, l'ensemble de nos instances considère qu'il faut préparer avec la plus grande attention et le plus grand sérieux ces élections. Chacun connaît un agent de la Fonction Publique, un parent, un ami, un voisin qui travaille dans un hôpital, une maison de retraite, une commune...

**La FORCE OUVRIERE doit être visible, entendue et présente partout sur le terrain, nous comptons sur vous,** contactez l'UD pour créer les mise en relation (*message à l'attention des camarades de la commissions exécutive, Martine COLLEU, Sec GD Territoriaux ; Christian BOUGIS Sec GD Santé*).



Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE - 141, avenue du Maine - 75680 PARIS Cedex 14 - Tél.: 01 40 52 84 70 - Fax.: 01 40 52 84 71

**SERVICE DE PRESSE**

### **COMMUNIQUE République : une et indivisible ?**

Fusions de Régions, suppressions de Départements, regroupements forcés des communes, métropolisation imposée, un pouvoir réglementaire d'adaptation aux collectivités qui survivront, le tout selon un acte III de décentralisation visant à instaurer une « République des territoires ».

Toutes ces annonces n'ont qu'un objectif : faire des économies à tout prix (15 Mds en 2014 – 50 Mds entre 2015 et 2017). Et tant pis pour les conséquences pour les usagers et pour la République.

Associée à la « Modernisation de l'action publique » qui prend la suite de la RGPP et à la « Réforme de l'administration territoriale de l'Etat », ces orientations conduisent à l'éloignement des services publics, à la désertification de la puissance publique en particulier en zones rurales, à une balkanisation de l'action publique, à des suppressions d'effectifs publics du fait des mutualisations-fusions, et à des mobilités forcées pour plus de 400 000 agents (Etat et territoriaux) sur 10 ans.

FORCE OUVRIERE dénonce les récents désengagements de l'Etat, ce renforcement du mitage territorial et du « tout-urbain » par la création des métropoles au motif de « compétitivité », et cette organisation de la suppression progressive du Département et de l'échelon communal. Force Ouvrière s'inquiète également d'un éventuel pouvoir réglementaire d'adaptation aux régions.

Pour FORCE OUVRIERE, cette logique va entraîner **un accroissement des inégalités et une différenciation du droit** d'une région à l'autre, d'une métropole à l'autre. Elle **remet en cause l'indivisibilité, la cohérence, la lisibilité, l'unicité et, du coup, l'égalité républicaine**, c'est-à-dire l'égalité de droit.

L'austérité est désastreuse socialement, économiquement et démocratiquement. Faire des économies en bradant la République n'est pas admissible.

Paris, le 17 janvier 2014

Contact : **Pascal PAVAGEAU, Secrétaire confédéral**

☎ 01 40 52 84 45 - 📠 06 76 77 70 39



## AFOC 22

Baisse du crédit d'impôt durable pour 2014, attention!

L'avantage tiré du crédit d'impôt durable se réduit pour 2014 pour les ménages qui entretiennent des travaux de rénovation thermique de leur logement. La loi de finance 2014 substitue aux taux de crédits d'impôt, deux taux de :

15% lorsque le contribuable n'effectue qu'une catégorie de travaux

25% lorsqu'il réalise plusieurs types de travaux.

Alors à bon entendeur, organisez vous!

Attention recherche de camarade locataire HLM, merci de contacter l'AFOC 22 contre l'augmentation des loyers et pour défendre les intérêts des locataires.

### La vie de l'organisation

#### UL St Brieuc : Patrick GAUTHIER

5, rue de Brest 22000

☎ 02 96 33 62 63 [contact@fo22.fr](mailto:contact@fo22.fr)

#### UL Lannion : Patrice LOISON

15 place des Patriotes 22300

☎ 02 96 46 52 40 [lannion@fo22.fr](mailto:lannion@fo22.fr)

#### UL Lamballe : Martine COLLEU

48 rue du Dr Lavergne 22400

☎ 02 96 34 79 36 [lamballe@fo22.fr](mailto:lamballe@fo22.fr)

#### UL Dinan : Catherine CHAUVET-MORIN

allée de la Fontaine des Eaux 22100

☎ 02 96 39 65 07 [dinan@fo22.fr](mailto:dinan@fo22.fr)

#### UL Loudéac : Jean-Louis ABAUTRET

36, rue de Moncontour 22600

☎ 02 96 66 09 40 [loudeac@fo22.fr](mailto:loudeac@fo22.fr)

#### UL Guingamp : Armand HUITOREL

☎ 06 64 97 87 83 [guingamp@fo22.fr](mailto:guingamp@fo22.fr)

#### UL Paimpol : Jean-Claude CADIOU

☎ 06 32 95 84 36 [paimpol@fo22.fr](mailto:paimpol@fo22.fr)

#### UL Rostrenen : Yvon BOURHIS

## STAGES 2014 A L'UD : INSCRIVEZ-VOUS

SE FORMER EST INDISPENSABLE POUR MIEUX DÉFENDRE.

TOUT SALARIÉ A DROIT À 12 JOURS PAR AN DE CONGÉ DE FORMATION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET SYNDICALE

9	Découverte de FO et moyens d'action du syndicat du 24 au 28 février
16	S'organiser du 14 au 18 avril
23	Négociier du 03 au 05 juin
44	Découverte de FO et moyens d'action du syndicat du 27 au 31 oct.
47	Connaître ses droits du 17 au 21 nov.
49	Connaissance de l'interprofessionnel du 02 au 04 déc.
50	Se développer du 08 au 12 déc.
51	L'action syndicale sur le terrain économique du 16 au 18 déc

Conditions et formulaires d'inscription disponibles à l'UD. Prévoir **6 à 8 semaines** au moins pour les convocations.

**Attention pour votre employeur, un délai de 30 jours de prévenance est à respecter.**

Et il nous faut plus de 10 stagiaires pour couvrir les inscriptions. Nous invitons à préparer des pré-inscriptions lors de vos réunions. Des stages élus des Comités d'entreprises ou CHSCT, sont programmés dans les UD voisines pour 2014, tel à l'ud.

### Pour vos agendas :

La Commission d'Action Juridique de l'ud (conseillers prud'hommes, conseillers de salariés, défenseurs militants, délégués syndicaux, représentants des UL ...) se réunit une fois par mois. Pour vos questions transmettez vos e-mails, à l'attention de Muriel, Martial ou Paul. Tous les DS peuvent y venir plancher.

Action juridique [juridique@fo22.fr](mailto:juridique@fo22.fr)

### « InFO22 Salariés ARTISANAT et TPE »

Salariés de l'artisanat ou des TPE (moins de 11 Salariés), vous avez des droits, organisez vous, constituez vos syndicats et mandatez vos représentants !

Ne restez pas seul, syndiquez-vous !

Une brochure récapitulative de vos droits est à votre disposition à l'UD

### Vos guides pratiques à l'UD

Guide : salarié, C.E, D.P, le droit syndical, CHSCT, du Consommateur et une bibliothèque existe et est à votre disposition à l'UD. Svp: vous avez des livres à nous transmettre, merci d'avance.

Adressez vos articles à Patrick, ou à l'UD. ☎ : 02 96 33 62 63 fax : 02 96 33 22 63  
e-mail [contact@fo22.fr](mailto:contact@fo22.fr) 🌐 <http://www.fo22.fr>

Pour le site : Merci à nos partenaires de [www.elyazalee.com](http://www.elyazalee.com)